



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service : eau investissement
Réf : CR/PV/SG/EH/AP
Tél. : 04 66 54 30 90

B2026_03_13

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
BUREAU DE COMMUNAUTÉ DU 24 JUIN 2026**

Convoqué le jeudi 18 juin 2026, le Bureau de Communauté d'Alès Agglomération s'est réuni en Salle des Assemblées de l'ATOME à Alès le mercredi 24 juin 2026 à 17 h 30, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Madame Meryl FRIZON-DEBIERRE est élue secrétaire de séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS (63) : Christophe RIVENQ, Valérie MEUNIER, Jean-Charles BENEZET, Meryl FRIZON-DEBIERRE, Philippe RIBOT, Aurélie GENOLHER, Claude CERPEDES, Pascale EUGENE, Ghislain CHASSARY, Marie-Christine PEYRIC, Thierry BAZALGETTE, Nathalie MONTORO TEISSIER, Jean-Claude ROUILLON, Christophe BOUGAREL, Pierre AIGUILLON, Aimé CAVAILLE, Gael MANCUSO, Éric PLANTIER, Bonifacio IGLESIAS, Philippe ALLIE, Alain GIOVINAZZO, Valery BEUDIN, Liliane ALLEMAND, Gérard BANQUET, Philippe TALAGRAND, Michel VIGNE, Denis KUCHARCZAK, Marc DUMAS, Jean-Jacques VIDAL, Marielle VIGNE, Olivier AVOUAC, David GUIRAUD, Pascal MILESI, Thierry ORTIZ, Michel MERCIER, Rémy BOUET, Jean-Claude D'ANTONA, Matthieu TESTARD, Luc VILLARET, Lionel ANDRE, Marc JEKAL, Jacqueline JANIEC, Jacques PEPIN, Guy MANIFACIER, Jean-Michel LAINE, Jérôme VIC, Frédéric GRAS, Christian DEVISMES, Adrien CHAPON, François SELLE, Gérard BARONI, Patrick JULLIAN, Jean-Marie MALAVAL, Marc SASSO, René MEURTIN, Roch VARIN D'AINVELLE, Laurent CHAPPELLIER, Thierry JONQUET, Georges DAUTUN, Laurence BULTEZ-CADET, Jean-Noël PUDDU, Georges RIBOT, Georges MATICHARD

POUVOIRS (06) : Sylvain ANDRE pouvoir à Aurélie GENOLHER, Julie LOPEZ DUBREUIL pouvoir à Éric PLANTIER, Guy CHERON pouvoir à Marc SASSO, Fabien FIARD pouvoir à Rémy BOUET, Johanna HUGUET pouvoir à Jérôme VIC, Sébastien MAGNY pouvoir à Christophe RIVENQ

ABSENTS EXCUSÉS (07) : Jean-Luc GIBELIN, Rémy CLEMENCIER, Christophe BONNEFOY, Stéphane ALLIGNOL, Henri CROS, Bruno BIONDINI, Louise SALATHÉ

**Objet : Demande d'aides financières – Assainissement
Complément au schéma directeur d'assainissement collectif des communes d'Alès, de Saint Jean du Pin, de Saint Hilaire de Brethmas et de Saint Martin de Valgalgues**

Le Bureau de Communauté,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°30-2021-10-13-00110 du 13 octobre 2021 portant modification des compétences de la Communauté Alès Agglomération et adoption des statuts,

Vu la délibération C2026_01_05 du Conseil de Communauté du 9 avril 2026 portant délégation au Bureau de Communauté en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la non-conformité du réseau de collecte par temps de pluie du système d'assainissement d'Alès-St Hilaire de Brethmas,

Considérant la nécessité de supprimer les déversements par temps de pluie et les eaux claires parasites qui perturbent le fonctionnement du système d'assainissement, que ce soit au niveau du réseau ou de la station d'épuration,

Considérant que les réseaux de collecte des communes d'Alès, de Saint Jean du Pin, de Saint Hilaire de Brethmas et de Saint Martin de Valgagues, qui constituent en partie ce système, ont fait l'objet d'un diagnostic dans le cadre d'un schéma directeur d'assainissement collectif,

Considérant que cette étude a défini et proposé un programme de travaux visant à résoudre les dysfonctionnements observés,

Considérant que le scénario consistant à réhabiliter et à restructurer le réseau à l'aval du bassin d'orage dit « de la Gibertine » n'est techniquement pas viable et ne répond pas à toutes les problématiques rencontrées,

Considérant qu'après échanges avec les services de l'État et les partenaires financiers, un scénario supplémentaire, de plus grande ampleur et plus ambitieux, pourrait être étudié et modélisé,

Considérant qu'un complément au schéma directeur d'assainissement collectif des communes d'Alès, de Saint Jean du Pin, de Saint Hilaire de Brethmas et de Saint Martin de Valgagues s'avère donc nécessaire,

Considérant que la réalisation de ce complément peut être aidée financièrement,

Considérant la nécessité de solliciter le concours de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Départemental du Gard, ainsi que de tout organisme habilité, pour la réalisation de cette étude,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

La réalisation d'un complément au schéma directeur d'assainissement collectif des communes d'Alès, de Saint Jean du Pin, de Saint Hilaire de Brethmas et de Saint Martin de Valgagues, dont le coût s'élève à 24 207 € HT (vingt-quatre mille deux cent sept euros hors taxes),

AUTORISE

Monsieur le Président à établir les dossiers d'aides financières correspondants et à solliciter le concours de tous les financeurs potentiels, notamment, le Conseil Départemental du Gard et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Votants : 69

Pour : 69 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

La Secrétaire de Séance
Méryl FRIZON-DEBIERRE



Pour extrait conforme,

Le Président
Christophe RIVENQ

ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION B2026_03_13 DU BUREAU DE COMMUNAUTÉ DU 24 JUIN 2026

Coût estimatif du projet de réalisation d'un complément au schéma directeur d'assainissement collectif des communes d'Alès, de Saint Jean du Pin, de Saint Hilaire de Brethmas et de Saint Martin de Valgagues : 24 207,00 € HT.

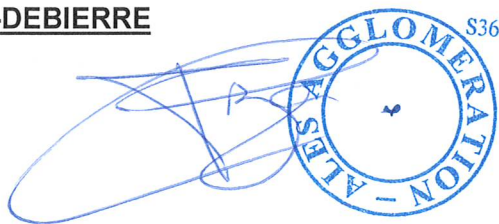
Plan de financement prévisionnel du projet :

ORGANISMES	Montant en euros HT	%
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	12 103,50 € HT*	50 %
Conseil Départemental du Gard	7 262,10 € HT*	30 %
Sous total HT	19 365,60 €	80 %
Alès Agglomération	4 841,40 € HT	20 %
TOTAL HT	24 207,00 €	100 %

*hors application éventuelle d'un taux plafond

Votants : 69
Pour : 69 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

La Secrétaire de Séance
Méryl FRIZON-DEBIERRE



Pour extrait conforme,

Le Président
Christophe RIVENQ